

## Entretien

### Nathalie Kosciusko-Morizet

Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique

De la TNT à la TMP, la secrétaire d'Etat fait le point sur les modes de diffusion de la télévision de demain. Elle clarifie également son rôle, notamment par rapport au ministre de la Culture et de la Communication qui vient de lancer la mission Création et internet.

#### **Le 20 septembre sera lancée la première campagne d'information sur la TNT. Où en est-on du basculement du territoire ?**

Nous sommes en phase avec nos objectifs, tant en termes de calendrier qu'en termes de couverture du territoire. Il en va de même pour l'information de la population. La campagne sera nationale.

#### **Intervenez-vous sur ce que la TNT peut proposer au niveau du contenu, chaînes ?**

Nous discutons, bien sûr, mais l'Etat n'intervient pas dans les décisions du CSA, organisme indépendant. La difficulté à laquelle nous nous heurtons actuellement est le manque d'attractivité de la TNT payante, qui a amené différentes chaînes à rendre leurs fréquences. A nous de savoir comment les utiliser, et de nombreuses possibilités sont envisageables. Le CSA a lancé une consultation sur ce sujet. Plusieurs idées sont sur la table mais, pour l'heure, rien n'est tranché : la télévision HD, le développement de nouvelles chaînes de TNT gratuites (qui seraient une nouvelle façon de faire de la TNT payante... Un arbitrage aura lieu à l'automne.

#### **Trois mois après le rapport de Cyril Viguier, et à 15 jours de celui qui va être présenté sur le sujet à l'Assemblée nationale, où en est la télévision mobile personnelle (TMP) ?**

A ce stade, deux options se dessinent. L'une est axée sur le financement de la première phase de mise en œuvre de la TMP par des opérateurs associés au sein d'une structure ad hoc. La seconde propose un financement dans lequel les opérateurs ne seraient pas majoritaires. Depuis juillet, nous les poussons à discuter et à rendre leurs avis, ce qu'ils doivent impérativement faire avant le 30 septembre, date impérative, car fixée, par la loi, à laquelle le gouvernement doit rendre un rapport au Parlement. Quelle que soit l'option choisie, elle nécessiterait sans doute des aménagements législatifs, ce qui nous amènerait à discuter avec les assemblées. Outre des questions de concurrence, il faudrait par exemple établir des seuils d'investissements et de rentabilité par rapport à la définition d'une couverture...

#### **Seize projets de chaînes ont, à ce stade, déjà été retenus. Qu'avez-vous à dire à leurs éditeurs ?**

Nous sommes dans un cercle vicieux. Chacun se plaint de sa situation économique mais souhaite garder une option sans s'engager. Ainsi, la majorité de ces chaînes n'a pas renvoyé sa convention d'engagement... Nous sommes actuellement dans un système où chacun attends que l'autre bouge ! Dès lors, je reste très ferme sur cette date du 30 septembre, et j'y suis aidée par la loi.

#### **La TMP n'est-elle pas déjà dépassée par la télévision disponible sur mobile via le 3G, et bientôt, la 4G ?**

Ponctuellement, c'est vrai, il peut y avoir un effet de concurrence. Mais, collectivement, cela ne marche pas du tout : en mode unicast, tel que celui induit par la 3G, on sature le réseau. Le développement rapide du service tue le service puisqu'il demande énormément de bande passante ! En mode broadcast, tel qu'induit par la TMP, nous n'avons pas ce problème.

#### **Encouragerez-vous la production de contenus spécifiques à la TMP, comme le préconise le rapport ?**

C'est une question sur laquelle je n'ai pas d'idée arrêtée. Les modèles TMP observés à l'étranger n'apportent pas de réponse évidente. Développer des produits ad hoc coûte cher. En Corée du Sud, on pense que les gens utilisent la TMP pour voir le début du feuilleton qu'ils regarderont ensuite sur leur téléviseur grand format. Toutefois, tout le monde s'accorde à dire que, sur la TMP, on regarde plutôt des petits formats visibles en peu de temps, ce qui appelle à la création de formats différents... Je verrais bien, pour ma part, un système où on lancerait, en rediffusion, plusieurs formats, ce qui permettrait, dans un deuxième temps, le développement de formats ad hoc.

#### **L'instauration de la mission Création et internet par Frédéric Mitterrand a pu être interprétée comme une incursion dans vos dossiers...**

Nous sommes d'accord avec le ministère de la Culture. Dès mon arrivée, en février, je me suis concentrée sur le post-Hadopi. Nous avons lancé les travaux sur ce sujet en avril dernier avec le cycle Internet pour la création musicale. Qu'aujourd'hui, le ministère de la Culture nous rejoigne sur la nécessité de construire un nouvel équilibre, c'est bien ! Nous avons progressé vers l'idée qu'il n'y aurait pas un modèle unique, mais un bouquet de modèles, construits autour de trois thématiques : le légal payant, le légal gratuit et la monétisation d'échange de fichiers. Ceci implique une nécessaire redéfinition de chacun des métiers pour aller capter la valeur ajoutée ailleurs, sur l'ensemble de la chaîne, depuis l'invention jusqu'à la consommation. Le bilan de ces réflexions sera d'ailleurs dressé à la fin du mois et transmis à la commission Zelnik.

Propos recueillis par **Anne-Laure BELL**